



COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES
DIX-SEPTIÈME SESSION
RAPPORT DU COMITÉ CHARGÉ DE LA MISE EN ŒUVRE
ET DU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS
POINT 9.2 DE L'ORDRE DU JOUR

(Document établi par le secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux)

Introduction

- [1] Le présent rapport contient un résumé des activités menées en 2022 par le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités (ci-après «le Comité»). Ces activités ont pour objet d'appuyer la mise en œuvre de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), des normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP) et des recommandations de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) par les parties contractantes en renforçant les capacités phytosanitaires de ces dernières.
- [2] De nombreux experts contribuent aux travaux du Comité, en leur consacrant du temps et des ressources qui permettent d'élaborer des supports de mise en œuvre et de renforcement des capacités tels que guides, ateliers et formations en ligne. Le Comité leur est reconnaissant de leur dévouement et souhaiterait inviter la CMP à remercier l'ensemble des personnes qui ont contribué à la mission du Comité ainsi que les organismes dont elles relèvent, en particulier celles et ceux d'entre eux qui ont participé à l'élaboration des quatre cours de formation en ligne lancés en 2022. La liste de ces experts figure dans le récapitulatif qui clôt le document.
- [3] Le présent document commence par passer en revue certaines des principales réalisations du Comité en 2022. Il présente ensuite un résumé des réunions du Comité, ainsi qu'un résumé des décisions prises concernant la Liste de thèmes relatifs à la mise en œuvre et au renforcement des capacités et des activités menées par les sous-groupes et équipes du Comité, à savoir:

Sous-groupes du Comité

- Sous-groupe du Comité sur l'Observatoire de la CIPV;
- Sous-groupe du Comité sur la prévention et le règlement des différends;
- Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes.

Équipes du Comité

- Équipe du Comité chargée des obligations nationales en matière de communication d'informations;
- Équipe du Comité chargée du commerce électronique;
- Équipe du Comité chargée de l'évaluation des capacités phytosanitaires (ECP);
- Équipe du Comité chargée de *Fusarium oxysporum* f. sp. *cubense* race tropicale 4 (TR4);
- Équipe du Comité chargée des projets;
- Équipe du Comité chargée des guides et du matériel pédagogique;
- Équipe du Comité chargée du Cadre relatif aux normes et à la mise en œuvre;
- Équipe du Comité chargée des ressources mises à disposition;
- Équipe du Comité chargée des ressources en ligne.

- [4] Des informations complémentaires figurent dans d'autres documents de la CMP ayant pour objet la synthèse des projets gérés par le secrétariat, l'Observatoire de la CIPV, ainsi que les guides et le matériel pédagogique.
- [5] Les décisions demandées à la CMP tout au long de ce document sont récapitulées à la fin du rapport.
- [6] La Commission des mesures phytosanitaires est invitée à:
- 1) *remercier* les experts (dont la liste figure ci-après dans le récapitulatif) pour leurs contributions à l'élaboration des cours de formation en ligne.

Réunions tenues par le Comité en 2022

- [7] Le Comité a tenu quatre réunions en 2022: trois réunions en ligne (en février, mars et mai) et une réunion en présentiel (21-25 novembre). Les rapports des réunions du Comité peuvent être consultés sur le Portail phytosanitaire international (PPI)¹.
- [8] En février 2022, à sa 18^e réunion en ligne (VM18), le Comité a approuvé le rapport final de l'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes ainsi que les recommandations proposées par celle-ci, examinées par la CMP à sa 16^e session (2022). Le Comité s'est également penché sur les résultats de l'évaluation annuelle du Comité et sur les recommandations proposées pour améliorer son efficacité et réduire sa charge de travail à la lumière des difficultés engendrées par la pandémie de covid-19.
- [9] La 19^e réunion en ligne du Comité (VM19), tenue en mars, avait pour but d'examiner les quatre projets de spécifications relatifs aux guides et au matériel pédagogique soumis à consultation en 2022. Ces quatre projets de spécifications ont été modifiés au cours de la consultation nationale de 2022, à la suite de quoi les spécifications finales ont été approuvées par décision électronique du Comité.
- [10] Par ailleurs, le Comité a demandé que le secrétariat révise le processus d'élaboration des guides et du matériel pédagogique de la CIPV pour permettre aux responsables désignés au sein du Comité d'approuver les plans de mise en œuvre des guides et du matériel pédagogique, sans que tous les membres du Comité ne soient tenus d'examiner et approuver chaque plan.
- [11] La 20^e réunion en ligne (VM20) s'est tenue en mai sur quatre jours (avec des sessions de 2 ou 3 heures), traduisant une tentative de revenir à un rythme de réunions semestriel dans la perspective d'un reflux de la pandémie de covid-19. L'objectif de cette réunion était d'examiner la façon dont les projets de mise en œuvre et de renforcement des capacités gérés par le secrétariat de la CIPV sont exécutés afin d'en améliorer la gestion, d'en renforcer la transparence et le degré de conformité aux cadres existants, ainsi que de créer des synergies entre les projets et parmi les membres de l'équipe multidisciplinaire de l'Unité de la facilitation et de la mise en œuvre (UFM). Le document de la CMP portant la cote CPM 2023/20, qui dresse la liste des projets, fournit des informations détaillées sur leur mise en œuvre.
- [12] Durant la réunion en ligne VM20, le Comité a également examiné les décisions prises lors de la 16^e session (2022) de la CMP qui ont des répercussions sur le plan de travail du Comité. Ces décisions concernent notamment la révision des procédures de règlement des différends de la CIPV, le mandat et le règlement intérieur du Comité, l'Observatoire de la CIPV, les obligations nationales en matière de communication d'informations, l'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes et l'évaluation des capacités phytosanitaires (ECP).
- [13] En marge de sa 20^e réunion en ligne, le Comité a tenu pour la première fois une session en ligne ouverte à la communauté de la CIPV au sens large², afin de la sensibiliser à divers projets de mise en œuvre et de renforcement des capacités. Au cours de cette session, huit projets mis en œuvre aux niveaux régional

¹ Rapports des réunions du Comité (en anglais) <https://www.ippc.int/fr/core-activities/capacity-development/capacity-development-committee/>.

² Webinaire du Comité sur les projets (en anglais): <https://www.ippc.int/fr/news/workshops-events/webinars/ic-meeting-open-session-on-icd-projects/>.

et national ont été présentés par des organisations nationales de protection des végétaux (ONPV) et des organisations internationales (AIEA [Agence internationale de l'énergie atomique], Azerbaïdjan, Australie, Japon, Groupe de la Banque mondiale, Afrique du Sud et STDF [Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce]). Ces présentations ont beaucoup intéressé les participants, abordant un large spectre de questions d'ordre phytosanitaire telles que la technique de l'insecte stérile, les végétaux résistants aux organismes nuisibles, la gestion des pesticides, la surveillance, les réseaux de laboratoires de diagnostic, la lutte intégrée contre les organismes nuisibles, les zones exemptes et la gestion des organismes nuisibles fondée sur les risques. Les participants ont fait part de leurs expériences, échangé brièvement sur les questions abordées et participé à une séance de questions-réponses avec les présentateurs.

- [14] En novembre, le Comité a tenu une réunion en présentiel de cinq jours (du 21 au 25) à Rome. Il s'agissait de la première réunion en personne organisée depuis le début de la pandémie de covid-19, mais aussi de la première pour un grand nombre de membres du Comité ayant commencé leur premier mandat en 2020. Cette réunion a été l'occasion de présenter des informations actualisées sur les activités du Bureau de la CMP, la première Conférence internationale sur la santé des végétaux organisée à Londres, la 34^e Consultation technique des organisations régionales de protection des végétaux et le premier atelier international consacré aux conteneurs maritimes.
- [15] Le Comité a passé en revue les activités menées par ses sous-groupes et équipes en 2022 et approuvé leurs plans de travail pour 2023. De plus amples précisions sur les sous-groupes et équipes du Comité sont fournies dans la section idoine de ce document.
- [16] Tout en approuvant la proposition de plan de travail de l'UFM pour 2023, le secrétariat et le Comité se sont accordés à reconnaître que l'un des objectifs clés pour 2023 était la bonne mise en œuvre des [nouveaux guides et cours de formation en ligne de la CIPV](#) élaborés en 2022. Ces nouveaux appuis à la mise en œuvre couvrent un large éventail de questions sanitaires – analyse du risque phytosanitaire, surveillance, situation d'un organisme nuisible, signalement des organismes nuisibles, planification des interventions d'urgence, inspection ou encore certification des exportations pour ne citer que ces exemples.
- [17] Le Comité a pris acte des améliorations apportées aux pages web du PPI consacrées aux guides et au matériel pédagogique et proposé son appui pour faire connaître ces ressources, certains représentants régionaux déclarant leur intérêt pour l'organisation d'ateliers en 2023. Les membres ont néanmoins fait valoir qu'il était important de rendre le PPI plus convivial et d'améliorer sensiblement la visibilité des ressources de mise en œuvre et de renforcement des capacités qui figurent sur le site. Le Comité a vivement encouragé le secrétariat à ajouter un lien vers les pages consacrées aux systèmes phytosanitaires sur la page d'accueil du PPI, de façon à les rendre plus accessibles et à encourager leur consultation. En effet, ces pages recèlent des informations détaillées et des ressources précieuses sur un grand nombre de composantes des systèmes phytosanitaires et devraient grandement faciliter l'application de la Convention et des NIMP. C'est pourquoi le Comité considère qu'il y a lieu de leur donner l'importance qu'elles méritent.
- [18] Le secrétariat a également informé le Comité de l'appel à candidatures organisé pour la désignation des membres du Comité, ouvert du 10 octobre au 30 novembre 2022³. Le mandat des nouveaux membres désignés du Comité courra de mai 2023 à mai 2026, conformément au mandat et au règlement intérieur du Comité⁴. Les candidatures pour la désignation de nouveaux membres ou le remplacement de membres du Comité devaient être adressées au Bureau de la CMP, qui sélectionne les candidats avant d'adresser une recommandation à la CMP pour obtenir confirmation.

³ Appel à candidatures pour la désignation de membres du Comité (en anglais): <https://www.ippc.int/fr/calls/call-for-implementation-and-capacity-development-committee-ic-members-1/>.

⁴ Mandat et règlement intérieur du Comité: <https://www.ippc.int/fr/publications/85672/>.

- [19] Le Secrétaire de la CIPV, M. Osama El-Lissy, a profité de cette occasion pour présenter trois nouvelles initiatives importantes pour le secrétariat (élaboration d'un programme mondial sur les questions phytosanitaires, mise en place d'une équipe d'appui au commerce phytosanitaire et création d'un centre d'excellence de la CIPV), susciter un débat ouvert sur ces initiatives et recueillir l'avis du Comité.
- [20] La Commission des mesures phytosanitaires est invitée à:
- 2) *prendre note* des conclusions des réunions tenues en 2022 par le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités;
 - 3) *appuyer* l'ajout d'un lien vers les pages consacrées aux systèmes phytosanitaires sur la page d'accueil du PPI, de façon à les rendre plus accessibles et à encourager leur consultation.

Modifications apportées par le Comité à la Liste de thèmes relatifs à la mise en œuvre et au renforcement des capacités

- [21] Cette section résume les décisions prises concernant la Liste de thèmes relatifs à la mise en œuvre et au renforcement des capacités. Le document de la CMP portant la cote CPM 2023/19 (Guides et matériel pédagogique de la CIPV) fournit de plus amples précisions à ce sujet.
- [22] L'année 2022 a vu le lancement d'une nouvelle base de données interrogeable en ligne consacrée à la *Liste de thèmes relatifs à la mise en œuvre et au renforcement des capacités*, accessible à tous depuis le PPI⁵. Le Comité passe régulièrement en revue la Liste de thèmes pour déterminer s'il y a lieu de modifier le statut des thèmes et leur rang de priorité et effectuer les modifications qui s'imposent. Le secrétariat transpose ces modifications dans la base de données de la Liste de thèmes et s'assure que toutes les informations relatives aux modifications apportées en 2022 figurent dans la base de données. Des informations complémentaires sur l'élaboration des guides et du matériel pédagogique de la CIPV, y compris le plan de travail établi pour 2023, sont présentées au titre du point 14.1 de l'ordre du jour de la CMP.
- [23] Le Comité recommande que les thèmes ci-après soient retirés de la Liste de thèmes relatifs à la mise en œuvre et au renforcement des capacités, les activités en question ayant été achevées en 2022:
- *cours de formation en ligne sur l'analyse du risque phytosanitaire* (2020-002);
 - *cours de formation en ligne sur la surveillance et les obligations en matière de communication d'informations* (2020-012);
 - *cours de formation en ligne sur le système de certification phytosanitaire à l'exportation* (2020-003); et
 - *cours de formation en ligne sur l'inspection* (2020-011).
- [24] La Commission des mesures phytosanitaires est invitée à:
- 4) *donner son accord* pour que les quatre cours de formation en ligne achevés soient retirés de la Liste de thèmes relatifs à la mise en œuvre et au renforcement des capacités.

Activités des sous-groupes du Comité

Sous-groupe du Comité sur l'Observatoire de la CIPV

- [25] Cette section résume les décisions prises et les activités menées par le sous-groupe du Comité sur l'Observatoire de la CIPV. Le document de la CMP portant la cote CPM 2023/21 (Observatoire de la CIPV) fournit de plus amples précisions à ce sujet.
- [26] Le sous-groupe du Comité sur le Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre (IRSS) a organisé deux réunions en ligne en 2022, l'une en mars et l'autre en juin.

⁵ Liste de thèmes relatifs à la mise en œuvre et au renforcement des capacités (en anglais): <https://www.ippc.int/fr/core-activities/capacity-development/list-topics-ippc-implementation/list>.

- [27] À la réunion de mars, le sous-groupe a examiné l'avancement des divers publications et supports de communication, passé en revue les recommandations de la CPM sur l'Observatoire de la CIPV et commenté les résultats de l'enquête conduite par le chargé de communication de l'Observatoire de la CIPV sur les besoins d'information ainsi que le résumé des discussions du groupe de réflexion.
- [28] Le sous-groupe a pris note des progrès accomplis dans le processus de transition de l'IRSS vers l'Observatoire de la CIPV et souligné la nécessité de trouver des donateurs potentiels pour que l'observatoire voie concrètement le jour. Les membres du sous-groupe ont été encouragés à attirer l'attention sur l'importance et les avantages de l'Observatoire de la CIPV dans leurs régions respectives. Le script vidéo de l'Observatoire de la CIPV et le plan de communication proposé ont également été approuvés au cours de cette réunion.
- [29] En juin 2022, le sous-groupe du Comité sur l'IRSS s'est réuni pour examiner les décisions prises par la CMP à sa 16^e session (2022) et les options possibles pour concrétiser l'Observatoire de la CIPV, étant donné la fin du troisième cycle de projets sur l'IRSS de la Commission européenne. Le sous-groupe s'est penché sur les recommandations visant à améliorer la conception de l'enquête, la gestion des données, la mobilisation des ressources et le suivi du Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030.
- [30] Le sous-groupe a révisé le mandat du sous-groupe du Comité sur l'Observatoire de la CIPV à la lumière du nouveau champ de compétence et des nouvelles missions assignés à l'observatoire. Le mandat révisé, présenté à l'appendice 1, a été approuvé par le Comité à sa réunion de novembre 2022.
- [31] Le sous-groupe a également noté qu'il convenait de définir les conditions minimales nécessaires au lancement effectif de l'Observatoire de la CIPV en lui donnant un ensemble limité d'objectifs, avant d'évoluer par étapes vers un système intégrant l'ensemble des missions assignées à l'entité.
- [32] En plus des orientations stratégiques fournies au secrétariat de la CIPV pour la mise en œuvre des activités liées à l'Observatoire de la CIPV, le sous-groupe a apporté une contribution importante au processus d'examen et de validation des études destinées à être publiées.
- [33] Lors de sa réunion de novembre, le Comité a approuvé quatre priorités et le plan de travail pour 2023 et 2024, sous réserve de ressources disponibles.
- [34] La Commission des mesures phytosanitaires est invitée à:
- 5) *prendre note* des activités du sous-groupe du Comité sur l'Observatoire de la CIPV;
 - 6) *approuver* le mandat actualisé du sous-groupe du Comité sur l'Observatoire de la CIPV (présenté à l'appendice 1).

Sous-groupe du Comité sur la prévention et le règlement des différends

- [35] Lors de sa 16^e session (2022), la CMP a investi le Bureau de la CMP de la fonction d'organe de contrôle du règlement des différends. En conséquence, lors de sa réunion de mai, le Comité a étudié trois options possibles pour le devenir de l'actuel sous-groupe du Comité sur la prévention et le règlement des différends:
- le sous-groupe du Comité sur la prévention et le règlement des différends devient un sous-groupe chargé uniquement de la prévention des différends, et cette transformation est soumise à l'approbation de la CMP à sa 17^e session (2023);
 - le sous-groupe du Comité sur la prévention et le règlement des différends est dissous, et cette dissolution est soumise à l'approbation de la CMP à sa 17^e session (2023); ou
 - une Équipe du Comité chargée de la prévention des différends est créée.
- [36] Étant donné que les activités du Comité dans leur ensemble contribuent à la prévention des différends, le Comité n'a pas jugé pertinent de modifier l'objet du sous-groupe existant pour le centrer sur la prévention des différends. Aussi a-t-il décidé de dissoudre ce sous-groupe, sous réserve de l'approbation de la CMP à sa 17^e session (2023). La prévention des différends continuera de relever de la responsabilité du Comité, comme le stipulent son mandat et son règlement intérieur.

[37] Le document de la CMP portant la cote CPM 2023/24 (Règlement des différends) fournit de plus amples informations sur les procédures de règlement des différends de la CIPV.

[38] La Commission des mesures phytosanitaires est invitée à:

- 7) *approuver* la dissolution du sous-groupe du Comité sur la prévention et le règlement des différends;
- 8) *reconnaître* que le mandat du Comité contribue à la prévention des différends.

Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes

[39] Le mandat de l'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes a pris fin en décembre 2021. En qualité d'organe de contrôle de cette équipe, le Comité a examiné son rapport final et appuyé ses propositions de recommandations à la CMP en février 2022.

[40] À sa 16^e session (2022), la CMP a examiné les recommandations de l'équipe spéciale, approuvé la création d'un groupe de réflexion de la CMP sur les conteneurs maritimes et chargé le Bureau de la CMP de superviser les travaux de ce groupe.

[41] Lors de sa réunion de mai, le Comité est convenu de recommander à la CMP d'approuver, à sa 17^e session (2023), la dissolution de l'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes, qui est un sous-groupe du Comité.

[42] Le Comité a choisi de se faire représenter auprès du Groupe de réflexion de la CMP chargé des conteneurs maritimes par Dominique PELLETIER (Canada).

[43] La Commission des mesures phytosanitaires est invitée à:

- 9) *approuver* la dissolution de l'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes.

Activités des équipes du Comité

Équipe du Comité chargée des obligations nationales en matière de communication d'informations

[44] Comme convenu par le Comité, le secrétariat de la CIPV s'est attaché à assurer la poursuite des tâches quotidiennes relatives aux obligations nationales en matière de communication d'informations (ONC) en attendant la mise à disposition d'un appui financier supplémentaire (acquis depuis juillet 2022, avec l'octroi par la France de services de personnel en nature).

[45] L'Équipe du Comité chargée des ONC s'est réunie à deux reprises pour donner des indications à ce sujet au secrétariat de la CIPV et faciliter l'exécution du plan de travail de 2022 concernant les ONC.

[46] Le Comité a approuvé le mandat du sous-groupe chargé des ONC en 2021 et un appel à candidatures d'experts sera lancé en coordination avec le Groupe directeur du Système d'alerte et d'intervention en cas d'apparitions de foyers d'organismes nuisibles, ainsi que l'a recommandé le Bureau et qu'en est convenu le Comité. L'appel à candidatures d'experts a été lancé durant l'été 2022 et le processus de sélection des experts est en cours.

[47] La révision du manuel sur les ONC a été ajoutée à la Liste de thèmes relatifs à la mise en œuvre et au renforcement des capacités, comme la CMP l'avait demandé à sa 16^e session, et le projet de spécification correspondant a été lancé aux fins d'une consultation en juillet-août. Cette révision permettra de moderniser le manuel et de l'aligner sur les NIMP récemment adoptées. En concertation avec le secrétariat de la CIPV, l'Équipe du Comité chargée des ONC a révisé le projet de spécification à la lumière des commentaires reçus pendant la consultation. La version finale de la spécification a été approuvée par le Comité en octobre.

[48] Les ONC ont été mises en exergue dans le cadre d'ateliers régionaux de la CIPV, et notamment du nouveau cours de formation en ligne «Surveillance et obligations en matière de communication d'informations» lancée en mai 2022, qui a rencontré un vif succès.

[49] La Commission des mesures phytosanitaires est invitée à:

- 10) *prendre note* des activités de l'Équipe du Comité chargée des obligations nationales en matière de communication d'informations.

Équipe du Comité chargée du commerce électronique

[50] L'Équipe du Comité chargée du commerce électronique appuie les travaux du Groupe de réflexion sur la mise en œuvre des éléments du programme de développement du Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030 liés à l'exécution du troisième élément intitulé «Gestion des filières du commerce électronique et de l'envoi par voie postale ou par des services de livraison rapide». Le document de la CMP portant la cote CPM 2023/13 fournit de plus amples précisions à ce sujet.

[51] Un symposium technique organisé dans le cadre de la première Conférence internationale sur la santé des végétaux tenue à Londres en septembre a souligné le rôle du commerce électronique en tant que filière émergente d'introduction et de propagation d'organismes nuisibles. Le guide *IPPC e-Commerce Guide for plants, plant products and other regulated articles* (2017-039) (guide de la CIPV sur le commerce électronique des végétaux, des produits végétaux et autres articles réglementés) a été largement diffusé en décembre aux fins d'examen critique par des spécialistes du sujet, et les ONPV et organisations régionales de protection des végétaux (ORPV) intéressées ont disposé d'un délai de huit semaines pour envoyer leurs commentaires avant que le groupe de travail n'achève la version finale du guide. Le guide devrait être publié courant 2023. Le secrétariat de la CIPV continue d'assister aux réunions du Groupe de travail de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) sur le commerce électronique et du Groupe «Sécurité postale» de l'Union postale universelle. Le plan de travail sur le commerce électronique pour 2023 a été présenté au Comité en novembre 2022 et approuvé⁶.

[52] La Commission des mesures phytosanitaires est invitée à:

- 11) *prendre note* des activités de l'Équipe du Comité chargée du commerce électronique.

Équipe du Comité chargée de l'ECP

[53] Ce rapport fournit des informations sur les activités de l'Équipe du Comité chargée de l'ECP, telles qu'indiquées dans le rapport de la 16^e session de la CMP.

[54] Entre le 12 janvier et le 29 septembre 2022, l'équipe a tenu trois réunions en ligne. Les points inscrits à l'ordre du jour visaient à faire progresser l'exécution de la stratégie en matière d'évaluation des capacités phytosanitaires pour la période 2020-2030⁹:

- finalisation du bon de commande pour le recrutement d'un entrepreneur indépendant chargé de réaliser l'étude théorique. La version finale a été approuvée par le Comité en novembre;
- discussions préliminaires sur la question de l'éventuelle transformation de l'Équipe du Comité chargée de l'ECP en sous-groupe du Comité.

[55] En concertation avec le secrétariat de la CIPV, l'Équipe du Comité chargée de l'ECP a révisé le projet de spécification relatif au kit de formation de facilitateurs ECP à la lumière des commentaires des parties contractantes. La version finale de la spécification a été approuvée par le Comité en novembre, avant d'être mise en suspens dans l'attente de la réalisation de l'étude théorique.

[56] L'examen de la stratégie en matière d'évaluation des capacités phytosanitaires pour 2020-2030 a été mis en suspens dans l'attente de l'examen et de l'acceptation des recommandations du rapport de l'étude théorique.

[57] La Commission des mesures phytosanitaires est invitée à:

- 12) *prendre note* des activités menées en vue de faire progresser l'exécution de la stratégie en matière d'évaluation des capacités phytosanitaires pour la période 2020-2030.

⁶ Rapport de la réunion de novembre du Comité (en anglais): <https://www.ippc.int/fr/publications/91837/>.

Équipe du Comité chargée de *Fusarium oxysporum* f. sp. *cubense* race tropicale 4 (TR4)

[58] Le Comité a créé l'Équipe chargée de *Fusarium oxysporum* f. sp. *cubense* race tropicale 4 (TR4) en septembre 2021. En concertation avec le secrétariat de la CIPV, cette équipe s'est lancée dans un programme intense d'activités pour mener à bien les travaux prévus suivants:

- Ressources mises à disposition: suite à un appel à ressources destinées à *Fusarium* TR4, 12 ressources mises à disposition ont été publiées sur le PPI.
- Série de webinaires⁷: avec l'appui de l'Équipe du Comité chargée de *Fusarium* TR4, le secrétariat de la CIPV a organisé une série d'ateliers en ligne sur le thème «Diagnostic, surveillance, inspection et exercices de simulation sur *Fusarium* TR4», suivis par des participants de presque 125 pays.
- Directives sur la prévention, la préparation et l'intervention: la première version des directives sur la prévention, la préparation et l'intervention contre *Fusarium* TR4 a fait l'objet d'une consultation auprès d'experts, qui s'est déroulée du 11 mai au 10 juin. Les 49 experts du monde entier qui ont été invités à participer à la révision, conjointement aux membres du Comité, ont livré près de 400 commentaires qui ont été autant de retours d'informations constructifs. Le secrétariat de la CIPV a traité l'ensemble de ces commentaires de façon approfondie, et une version finale a été rédigée. Les directives devraient être publiées au premier trimestre de 2023.

[59] La Commission des mesures phytosanitaires est invitée à:

- 13) *prendre note* des travaux de l'Équipe du Comité chargée de *Fusarium oxysporum* f. sp. *cubense* race tropicale 4 (TR4).

Équipe du Comité chargée des projets

[60] En février 2022, l'Équipe chargée des projets a lancé un appel à propositions de projets de mise en œuvre et de renforcement des capacités. Elle a ensuite examiné les projets soumis et choisi ceux qu'elle présenterait à la réunion du Comité en mai. Les descriptions des projets soumis et les présentations effectuées lors de la session ouverte sont en ligne sur le PPI⁸.

[61] La session ouverte de la réunion du Comité consacrée aux projets de mise en œuvre et de renforcement des capacités, organisée sous la forme d'un webinaire le 17 mai⁹, a mis en exergue huit projets menés aux niveaux régional et national par des ONPV, des organisations internationales et des institutions nationales.

[62] Des informations complémentaires sur les projets gérés par le secrétariat de la CIPV sont présentées au titre du point 14.2 de l'ordre du jour de la CMP.

[63] La Commission des mesures phytosanitaires est invitée à:

- 14) *prendre note* des travaux de l'Équipe du Comité chargée des projets.

Équipe du Comité chargée des guides et du matériel pédagogique

[64] L'Équipe du Comité chargée des guides et du matériel pédagogique s'est réunie en distanciel en mars, juin et octobre 2022 pour réviser le *processus d'élaboration des guides et du matériel pédagogique de la CIPV*¹⁰, de façon à rationaliser les procédures et à clarifier le rôle du responsable issu du Comité au

⁷ Les présentations, enregistrements et documents questions/réponses sont disponibles à l'adresse suivante: <https://www.ippc.int/fr/news/workshops-events/webinars/workshop-series-fusarium-tr4-diagnostic-surveillance-inspection-and-simulation-exercise/>.

⁸ Projets de mise en œuvre et de renforcement des capacités (en anglais): <http://www.ippc.int/fr/core-activities/capacity-development/projects-on-implementation-and-capacity-development/>.

⁹ Session ouverte de la réunion du Comité consacrée aux projets (en anglais): <https://www.ippc.int/fr/news/workshops-events/webinars/ic-meeting-open-session-on-icd-projects/>.

¹⁰ Processus d'élaboration des guides et du matériel pédagogique de la CIPV (en anglais): <https://www.ippc.int/fr/publications/88591/>.

sein des groupes de travail. L'équipe a également appuyé la révision de trois pages web du PPI, en vue de les rendre plus utiles et conviviales:

- How guides and training materials are developed (le processus d'élaboration des guides et du matériel pédagogique)¹¹;
- IPPC guides and training materials (guides et matériel pédagogique de la CIPV)¹²;
- IPPC e-learning courses (cours de formation en ligne de la CIPV)¹³.

[65] Le document de la CMP portant la cote CPM 2023/19 fournit de plus amples précisions à ce sujet.

[66] La Commission des mesures phytosanitaires est invitée à:

- 15) *prendre note* des activités de l'Équipe du Comité chargée des guides et du matériel pédagogique;
- 16) *noter* que le processus d'élaboration des guides et du matériel pédagogique de la CIPV a été actualisé;
- 17) *prendre note* des améliorations apportées aux pages web consacrées aux guides et au matériel pédagogique de la CIPV.

Équipe du Comité chargée du Cadre relatif aux normes et à la mise en œuvre

[67] Après approbation par la CMP à sa 16^e session (2022), le secrétariat a placé le contenu du Cadre relatif aux normes et à la mise en œuvre dans la base de données du PPI¹⁴. Comme cela avait été demandé par la CMP à sa 16^e session, il est maintenant possible d'obtenir la date de publication prévue d'une ressource de mise en œuvre d'un clic sur le thème correspondant. La base de données a été actualisée en novembre 2022, avec l'inclusion des NIMP et de la recommandation de la CMP récemment adoptées et l'ajout des guides et matériel pédagogique, enquêtes et études de la CIPV publiés en 2022.

[68] La Commission des mesures phytosanitaires est invitée à:

- 18) *prendre note* des activités de l'Équipe du Comité chargée du Cadre relatif aux normes et à la mise en œuvre.

Équipe du Comité chargée des ressources mises à disposition

[69] En 2022, l'Équipe du Comité chargée des ressources mises à disposition a examiné 39 ressources phytosanitaires fournies par les ONPV, les ORPV et d'autres organisations et approuvé 33 ressources destinées à être publiées sur le PPI¹⁵, à la lumière des critères et des procédures d'examen et d'approbation des ressources phytosanitaires mises à disposition en vue de leur publication sur le PPI¹⁶.

[70] La Commission des mesures phytosanitaires est invitée à:

- 19) *prendre note* des travaux de l'Équipe du Comité chargée des ressources mises à disposition.

Équipe du Comité chargée des ressources en ligne

[71] Les pages web sur les composantes d'un système phytosanitaire¹⁷ contiennent des liens vers des ressources utiles – NIMP, recommandations de la CMP, guides et matériel pédagogique de la CIPV et ressources mises à disposition – qui peuvent aider les ONPV à bâtir de meilleurs systèmes

¹¹ Le processus d'élaboration des guides et du matériel pédagogique (en anglais): <https://www.ippc.int/fr/core-activities/capacity-development/guides-and-training-materials/development-guides-and-training-materials/>.

¹² Guides et matériel pédagogique de la CIPV (en anglais): <https://www.ippc.int/fr/core-activities/capacity-development/guides-and-training-materials/>.

¹³ Cours de formation en ligne de la CIPV (en anglais): <https://www.ippc.int/fr/e-learning/>.

¹⁴ Cadre relatif aux normes et à la mise en œuvre (en anglais): <https://www.ippc.int/fr/core-activities/capacity-development/framework/list>.

¹⁵ Ressources mises à disposition (en anglais): <http://www.ippc.int/fr/core-activities/capacity-development/guides-and-training-materials/contributed-resource-list/>.

¹⁶ Critères applicables aux ressources mises à disposition (en anglais): <http://www.ippc.int/fr/publications/90112/>.

¹⁷ Pages sur les composantes d'un système phytosanitaire (en anglais): <https://www.ippc.int/fr/core-activities/capacity-development/phytosanitary-system/>.

phytosanitaires nationaux. Toutes les pages sont rédigées et publiées en collaboration avec les membres du Comité. En 2022, les informations relatives à chaque composante ont été actualisées.

[72] À sa réunion de novembre, le Comité s'est penché sur les moyens d'améliorer ces pages et a décidé de regrouper les 19 pages consacrées aux composantes des systèmes phytosanitaires en seulement huit, calquées sur les principales catégories phytosanitaires. Cette modification devrait être effectuée d'ici au deuxième trimestre de 2023.

[73] La Commission des mesures phytosanitaires est invitée à:

20) *prendre note* des travaux de l'Équipe du Comité chargée des ressources en ligne.

Membres du Comité

[74] Étant donné que le mandat de la plupart des membres du Comité prendra fin en 2023, et en vertu du mandat et du règlement intérieur du Comité révisés en 2022, qui stipulent que le mandat des membres du Comité commencera dorénavant en mai, le secrétariat de la CIPV a lancé un appel à candidatures courant du 10 octobre au 30 novembre. Il s'agissait de laisser au Bureau de la CMP suffisamment de temps pour achever la procédure de sélection des membres du Comité et permettre ensuite au secrétariat de soumettre la version actualisée de la composition du Comité à la CMP pour confirmation.

[75] La version actualisée de la liste des membres du Comité composée par le Bureau de la CMP est présentée au titre du point 19.3 de l'ordre du jour (membres du Comité).

Conclusion

[76] Le Comité espère que le présent rapport aura donné une vue d'ensemble des travaux qu'il a réalisés en 2022 et invite les parties contractantes qui souhaiteraient obtenir davantage d'informations à s'adresser aux représentants régionaux.

[77] La Commission des mesures phytosanitaires est invitée à:

21) *prendre note* du travail accompli en 2022 par le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités.

Récapitulatif des décisions demandées à la CMP

[78] La Commission des mesures phytosanitaires est invitée à:

Introduction

1) *remercier* les experts suivants:

- Pour leur contribution au cours de formation en ligne sur *l'analyse du risque phytosanitaire*
 - Akosua ADOFO (GH)
 - Lucinda CHARLES(UK)
 - Ashley FRANKLIN (USA)
 - Hellen HARMAN (NZ)
 - Melisa NEDILSKYJ (ARG)
 - Andrea SISSONS (CAN)
 - Nancy VILLEGAS-JIMENEZ (MEX)

- Pour leur contribution au cours de formation en ligne sur *le système de certification phytosanitaire à l'exportation*
 - Ahmed ABDELMOTTALEB (QAT)
 - Damian CLARKE (NZ)
 - Rocio Leila FERNANDEZ (ARG)
 - Roberto PAPA (BRA)

- Avtar VIRK (CAN)
- Pour leur contribution au cours de formation en ligne sur *la surveillance et les obligations en matière de communication d'informations*
 - Jane BARBROOK (UK)
 - Pablo CORTESE (ARG)
 - Christopher DALE (AUS)
 - Magda GONZALEZ-ARROYO (CR)
 - Marie-Hélène KESTEMONT (BEL)
 - Ramaisela Julie MOKWELE (SA)
 - Guadalupe MONTES (ARG)
 - Leroy WHILBY (USA)
 - Hernan ZETINA (BZ)
- Pour leur contribution au cours de formation en ligne sur *l'inspection phytosanitaire*
 - Paul BEALES (UK)
 - Rocio Leila FERNANDEZ (ARG)
 - Thorwald GEUZE (ND)
 - Jill KAROTAM (AUS)
 - Marie-Hélène KESTEMONT (BEL)
 - Roberto PAPA (BRA)
 - Avtar VIRK (CAN)

Réunions tenues par le Comité en 2022

- 2) *prendre note* des conclusions des réunions tenues en 2022 par le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités;
- 3) *appuyer* l'ajout d'un lien vers les pages consacrées aux systèmes phytosanitaires sur la page d'accueil du PPI, de façon à les rendre plus accessibles et à encourager leur consultation.

Liste de thèmes relatifs à la mise en œuvre et au renforcement des capacités

- 4) *donner son accord* pour que les quatre cours de formation en ligne achevés soient retirés de la *Liste de thèmes relatifs à la mise en œuvre et au renforcement des capacités*.

Sous-groupe du Comité sur l'Observatoire de la CIPV

- 5) *prendre note* des activités du sous-groupe du Comité sur l'Observatoire de la CIPV;
- 6) *approuver* le mandat actualisé du sous-groupe du Comité sur l'Observatoire de la CIPV.

Sous-groupe du Comité sur la prévention et le règlement des différends

- 7) *approuver* la dissolution du sous-groupe du Comité sur la prévention et le règlement des différends;
- 8) *reconnaître* que le mandat du Comité contribue à la prévention des différends.

Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes

- 9) *approuver* la dissolution de l'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes.

Équipe du Comité chargée des obligations nationales en matière de communication d'informations

- 10) *prendre note* des activités de l'Équipe du Comité chargée des obligations nationales en matière de communication d'informations.

Équipe du Comité chargée du commerce électronique

- 11) *prendre note* des activités de l'Équipe du Comité chargée du commerce électronique.

Équipe du Comité chargée de l'ECP

- 12) *prendre note* des activités menées en vue de faire progresser l'exécution de la stratégie en matière d'évaluation des capacités phytosanitaires pour la période 2020-2030.

Équipe du Comité chargée de *Fusarium oxysporum* f. sp. *cubense* race tropicale 4 (TR4)

- 13) *prendre note* des travaux de l'Équipe du Comité chargée de *Fusarium oxysporum* f. sp. *cubense* race tropicale 4 (TR4).

Équipe du Comité chargée des projets

- 14) *prendre note* des travaux de l'Équipe du Comité chargée des projets.

Équipe du Comité chargée des guides et du matériel pédagogique

- 15) *prendre note* des activités de l'Équipe du Comité chargée des guides et du matériel pédagogique,
16) *noter* que le processus d'élaboration des guides et du matériel pédagogique de la CIPV a été actualisé et
17) *prendre note* des améliorations apportées aux pages web consacrées aux guides et au matériel pédagogique de la CIPV.

Équipe du Comité chargée du Cadre relatif aux normes et à la mise en œuvre

- 18) *prendre note* des activités de l'Équipe du Comité chargée du Cadre relatif aux normes et à la mise en œuvre.

Équipe du Comité chargée des ressources mises à disposition

- 19) *prendre note* des travaux de l'Équipe du Comité chargée des ressources mises à disposition.

Équipe du Comité chargée des ressources en ligne

- 20) *prendre note* des travaux de l'Équipe du Comité chargée des ressources en ligne.

Conclusion

- 21) *prendre note* du travail accompli en 2022 par le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités.

Appendice 1: Mandat du sous-groupe du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités sur l'Observatoire de la CIPV¹⁸

1. Objet

Le sous-groupe du Comité sur ~~le Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre (IRSS)~~ l'Observatoire de la CIPV préparera et révisera les plans de travail de ~~l'IRSS~~ l'Observatoire de la CIPV en collaboration avec le secrétariat de la CIPV, donnera des indications, suivra et évaluera les activités menées dans le cadre ~~du projet relatif à l'IRSS~~ de l'Observatoire de la CIPV et préparera des rapports qui seront examinés et approuvés par le Comité. Le sous-groupe préparera en outre ses propres plans de travail et rendra compte au Comité de ses réunions et activités.

2. Durée

Le sous-groupe du Comité assurera ses fonctions ~~jusqu'à~~ pendant une durée de trois ans après la fin du troisième cycle de l'IRSS.

3. Membres

Le sous-groupe sera composé de membres disposant de l'expérience voulue sur le plan technique et dans le domaine phytosanitaire. Il comprendra ~~enq~~ six membres: ~~deux~~ trois membres issus du Comité (dont un sera le responsable issu du Comité) et un représentant de chacun des groupes suivants: le Bureau de la CMP, le Comité des normes et la consultation technique des organisations régionales de protection des végétaux.

4. Tâches

Le sous-groupe exerce ses fonctions sous la direction et la supervision du Comité et sert d'enceinte pour:

- 1) recueillir auprès du Bureau, du Comité des normes, des ORPV et du secrétariat de la CIPV des idées d'activités intéressant ~~l'IRSS~~ l'Observatoire de la CIPV en vue de les soumettre au Comité pour examen et définir les priorités;
- 2) étudier et recommander au Comité pour approbation:
 - le plan de travail annuel de ~~l'IRSS~~ l'Observatoire de la CIPV, indiquant notamment comment les thèmes prioritaires adoptés par la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) seront traités,
 - les rapports annuels sur ~~l'avancement de l'IRSS~~ l'Observatoire de la CIPV,
 - les rapports sur ~~l'IRSS~~ l'Observatoire de la CIPV communiqués aux donateurs, avant soumission,
 - la proposition de projet concernant ~~les cycles séquentiels de l'IRSS~~ l'Observatoire de la CIPV;
- 3) fixer une direction et donner des indications pour les travaux relatifs à ~~l'IRSS~~ l'Observatoire de la CIPV, selon que de besoin;
- 4) examiner les rapports d'étude et d'enquête relatifs à l'Observatoire de la CIPV et les recommander en vue de leur publication;
- 5) suivre et évaluer la mise en œuvre des activités liées à ~~l'IRSS~~ l'Observatoire de la CIPV, en formulant des recommandations au Comité.

5. Rapports

Le sous-groupe fait rapport au Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités chaque année ~~si nécessaire~~, et sur demande.

6. Règlement intérieur

Le règlement intérieur des sous-groupes du Comité s'appliquera au sous-groupe sur ~~l'IRSS~~ l'Observatoire de la CIPV.

¹⁸ Principales modifications: Les suppressions apparaissent en texte barré et les ajouts en texte souligné.

7. Amendements

Les amendements éventuels au présent mandat doivent être approuvés par le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités.